



Dépassement de la commission agence

Par **SELME**, le **27/10/2011** à **21:48**

Bonjour,

J'ai signé un mandat exclusif au prix de 75.000€ avec une commission de 6750€ à l'agence. L'agence m'a dit j'ai un acheteur avec 65.000€ pour vous, j'ai accepté. Etant absent j'ai donné procuration à mon notaire qui m'a envoyé un sous-seing avec 65.000€ pour moi, je lui ai retourné le projet accepté. Mais je viens, un peu tard, de appercevoir que l'agence prenait toujours la même commission pour elle. Sur son barème affiché la commission pour 65.000€ est de 9% soit 5.850€ Ma question est : suis-je tenu par mon acceptation sur le sous-seing du notaire ou l'agence est-elle en tort ?

Merci de votre réponse.